



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions libérales : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 46949

Texte de la question

M. Alain Tourret attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des podologues et de leur système de caisse de retraite. En effet, les membres de cette profession libérale ont mis en place un système de compensation nationale interne par le biais de leurs cotisations retraite Carpimko. Il s'avère que ce système qui est excédentaire tend à compenser la caisse des notaires, huissiers et pharmaciens qui, eux, sont déficients en nombre. Cette situation tend à réduire sensiblement la retraite reversée à l'issue de nombreuses années de cotisation. C'est pourquoi il souhaiterait savoir quelles sont les solutions à proposer à ces professions libérales qui se trouvent pénalisées dans les versements à leur caisse de retraite.

Données clés

Auteur : [M. Alain Tourret](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46949

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2000, page 3199